

COMpte RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 22 janvier à 20 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est rassemblé en session ordinaire, à la mairie de BOURNEAU, sous la présidence de M. GUIGNARD Gérard, Maire.

Présents : GUIGNARD Gérard, BRETON Claude, GUILMINEAU Mireille, EON Gilles, PAGENAUD Hélène, BAUDOIN Bernard, BILLY Florence, GELOT Cecilia, GOIS Jean-Baptiste, LETHEUL Michel, LABOUREUX Delphine, NAULEAU Julien.

Absents excusés : BONAMY Lisa

Mme BONAMY Lisa a donné pouvoir à Mme PAGENAUD Hélène

Secrétaire de séance : GELOT Cécilia

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres :

1. – NOMME Madame GELOT Cécilia, secrétaire de séance.

2. – APPROUVE le procès-verbal de la réunion de conseil du 11 décembre 2025.

Information du Maire à l'ensemble du Conseil :

Deux démissions de conseillers ont été reçues à la mairie, celle de M. Joël VINCENT le 05 janvier et celle de M. Thierry DERVIN le 8 janvier.

Ces 2 démissions ont été acceptées et transmises par courriel à la Préfecture le 13 janvier 2026. A ce jour, la Préfecture n'a toujours pas accusé réception de ces démissions, néanmoins le Conseil étant réuni ce soir, cette information doit être communiquée. Dorénavant, le Conseil municipal est composé de 13 membres en exercice.

Après cette information, l'examen des points à l'ordre du jour peut se poursuivre.

Le Conseil municipal à l'unanimité des 13 votants :

3. – PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en fonction des délégations qui lui ont été attribuées par le Conseil municipal :

- Un devis d'honoraires de Géodomia (géomètre) pour la division de la parcelle cadastrée B150 et l'échange avec le chemin rural (acté par délibération 2025 -12/06 lors du dernier conseil), devis d'un montant de 1 097.64 € TTC,
- Un devis de POLLET pour l'achat de produits d'entretien pour le restaurant scolaire et l'école d'un montant de 642.91 € TTC,
- Une commande de fournitures administratives à BOUTIN d'un montant de 272.33 €,
- Un devis de PIERRE CLAUDE MOTOCULTURE pour l'entretien du tracteur tondeuse pour un montant de 1 098.04 € TTC,
- Un devis de SAFE d'un montant de 260.16 €, pour l'installation de 2 extincteurs, l'un dans les locaux de l'ancien presbytère et l'autre dans le local chaufferie du terrain de foot.

M. le Maire précise que la commune a un contrat pour la maintenance et le contrôle des alarmes et des extincteurs des différents bâtiments publics avec l'entreprise SAFE. Lors du contrôle effectué en décembre, le constat a été fait que ces 2 bâtiments communaux n'étaient pas équipés conformément à la réglementation en vigueur.

- Un devis de LUSSAULT pour le remplacement des brides de maintien de la cloche n° 2 de l'église, d'un montant de 1 009.66 € TTC.

M. le Maire précise que la commune a également un contrat pour la maintenance du clocher de l'église avec l'entreprise LUSSAULT, horloger et campaniste. Lors du contrôle effectué en janvier, il a été constaté que les brides de la cloche n°2 étaient très usées.

- Un devis du garage PERRIN Jérémy pour le remplacement de la boîte de vitesse du camion IVECO d'un montant de 3 656.54 € TTC (en optant pour une boîte de vitesse d'occasion - garantie 2 ans pour limiter la dépense).

- Un devis de ADG de travaux de recherche de fuites et de réparation des toilettes et chauffe-eau d'un des logements situés 17 rue du Château pour un montant de 472.27 € TTC.

PREND ACTE également des virements de crédits effectués sur les dépenses en section de fonctionnement du budget principal 2025, pour couvrir le règlement des intérêts des emprunts de décembre, comme suit :

Section	Dépenses / recettes	Chapitre	Article	Montant
Fonctionnement	Dépenses	66 – charges financières	66111	+ 1 900,00 €
Fonctionnement	Dépenses	011 – charges à caractère général	60612	- 1 200 €
Fonctionnement	Dépenses	65 – autres charges gestion courante	65811	- 700 €

4.- PREND ACTE du projet d'itinéraire cyclable, s'appuyant sur les parcours existants et visant une connexion aux grands itinéraires, formant une boucle sur le territoire des quatre communes du Pôle de la Forêt ;

APPROUVE le lancement d'une étude ayant pour objet le chiffrage et la définition d'un avant-projet détaillé, préalable à toute décision ultérieure ;

APPROUVE la convention de partenariat et de délégation de maîtrise d'ouvrage entre les quatre communes du Pôle de la Forêt, avec constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de ladite étude chiffrée, en désignant la commune de Mervent comme coordonnateur du groupement ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

A noter : Les quatre communes du Pôle de la Forêt doivent prendre une délibération similaire pour que cette étude chiffrée puisse être lancée.

8. – MODIFIE le tableau des effectifs à compter du 12 janvier 2026, comme suit :

	Date de délibération portant création de l'emploi ou modification du temps de travail	Statut	Catégorie	Grade	Libellé de l'emploi	Nom de l'agent	Durée hebdomadaire du poste en H/min	Poste budgétré	Poste pourvu/occupé	Poste vacant
Filière administrative	Délibération 19/01/2023	Stagiaire	C	Adjointe Administrative	Adjointe administrative	PINGON Céline	35h00	1	1	
	Délibération 19/01/2023	Titulaire	C	Adjointe Administrative	Adjointe administrative	DRAPEAU Ludivine	35h00	1	1	
Filière technique	Délibération 23/01/2025	Stagiaire	C	Adjoint technique	Adjoint technique	BERTRAND David	35h00	1	1	
	Délibération 02/08/2021	Titulaire	C	Adjoint technique	Adjoint technique	ALEXANDRINO Victor	35h00	1	1	
	Délibération 22/02/2007	Titulaire	C	Adjointe technique	Adjointe technique en restauration	GAUBERT Stéphanie	35h00	1	1	
	Délibération 26/08/2019	Titulaire	C	Adjointe technique	Adjointe technique faisant fonction d'ATSEM	RUCHO Sandrine	31h30	1	1	
	Délibération 16/02/2023	Contractuelle	C	Adjointe technique	Adjointe technique – Garderie périscolaire	CHAVET Valérie	15h00	1	1	
	Délibération 16/12/2021	Contractuelle	C	Adjointe technique	Adjointe technique – Aide cantinière et agent de service	JUILLET Claudie	14h00	1	1	

QUESTIONS DIVERSES

LOTISSEMENT DE LA GARE

Deux ventes de lots ont été signées depuis le dernier conseil :

- Le lot 11 à Monsieur TEXIER
- Le lot 3 à Madame ANCEL-BRAUN.

La nouvelle organisation du temps de la cantine et de la pause méridienne, testée depuis décembre, se poursuit. La surveillance des enfants est renforcée, le test est concluant.

Un seul service pour le repas favorise également des conditions de repas pris davantage dans le calme et non dans l'urgence.

Le cahier de liaison « parents – mairie » a reçu plusieurs messages et semble remplir son objectif facilitant la communication entre les familles et la mairie.

DECLARATIONS DE SINISTRES SUR DES BATIMENTS COMMUNAUX

Deux sinistres sur des canalisations d'eau, liés au dégel, ont été déclarés concernant la salle polyvalente et la salle du terrain de foot.

A la salle polyvalente, une surface estimée à 14m² de laine de verre et du plafond dans les toilettes sont à refaire, trop imprégnée d'eau ; de même que les peintures des murs, des plinthes et de portes.

Dans les vestiaires du terrain de foot, les dégâts sont moins visibles mais les rendent inutilisables pour l'instant.

Les estimatifs des travaux et réparation à faire sont en cours, en vue du passage d'un expert mandaté par notre assureur GROUPAMA.

M. Julien NAULEAU rappelle qu'il est impératif de prévenir le club de football dans les plus brefs délais si le terrain ou les vestiaires sont inutilisables. En effet, si un match doit être annulé, le club doit l'anticiper pour ne pas avoir à payer de pénalités.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Cette commission obligatoire est instituée par le code général des impôts et est composée du Maire et de 6 commissaires, qui sont des personnes connaissant la commune et impliquées dans la vie de la commune depuis de nombreuses années.

Cette commission est consultée chaque année, dans le courant du 1^{er} trimestre, sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts locaux. Cela concerne toutes les valeurs locatives, à la fois des propriétés bâties et des propriétés non bâties de la commune.

L'administration des impôts qui, peut être présente à cette réunion, a déjà fait savoir par courrier qu'elle ne sera pas présente cette année.

Cette commission pour pouvoir délibérer et rendre un avis auprès du Service des Impôts fonciers, doit obligatoirement se tenir en présence de 5 membres, quorum fixé par le Code des Impôts.

La composition de cette commission est rappelée au Conseil et la date de sa tenue est fixée le 17 février à 11h, à la mairie. Les convocations seront adressées au moins deux semaines avant.

REGIE DE RECETTES DES LOCATIONS DE SALLES DE LA COMMUNE

Cette régie a été instaurée par délibération prise en novembre 2009.

Elle est tenue par 2 régisseurs : 1 titulaire et 1 suppléant, désignés par arrêtés du Maire.

Par arrêtés pris en 2023, Mme Vanessa BENOIST était régisseuse titulaire et Mme Ludivine DRAPEAU, régisseuse suppléante. Il n'y a donc actuellement plus de titulaire.

M. le Maire souhaite nommer Mme Ludivine DRAPEAU, régisseuse titulaire et Mme Céline PINGON en suppléante ; le Conseil émet un avis favorable.

DEMANDE REÇUE CONCERNANT LE LOGEMENT SITUÉ 17 RUE DU CHATEAU

Par courrier reçu le 15 janvier, la question est posée au Conseil municipal d'envisager des travaux dans la salle de bains : le remplacement de la baignoire par une douche et un WC, pour un meilleur confort. Le Conseil souhaite que des devis soient demandés.

Pour information, la locataire du 11 rue des Artisans vient d'informer la mairie qu'elle quittera les lieux au 28 février 2026 (après 3 mois d'occupation temporaire, puisque le bail a pris fin au 30 novembre 2025). Un état des lieux succinct sera fait puisque ce logement ne sera pas reloué.

INFORMATION DU SYDEV CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE SON MARCHE PUBLIC « TRAVAUX D'ENERGIE ET D'EQUIPEMENTS »

Ce marché a été attribué à 8 entreprises, pour un montant total estimé à 43 millions d'euros HT par an sur une période de 4 ans. Ce marché a été découpé et attribué par lots géographiques. La Commune de BOURNEAU fait partie du lot 16, qui a été attribué à l'entreprise INEO de SAINT JEAN D'HERMINE.

Le permis de construire vient d'être accordé à la COOP VENDÉENNE du LOGEMENT pour les lots 1 et 2.

Tous les lots en bordure de rue sont à présent réservés. Concernant les lots en bordure de talus qui n'ont amené aucune réservation à ce jour, une réflexion sera à mener courant 2026, pour les promouvoir davantage.

SOLIHA – 1 RUE DU CHATEAU

Sur avis favorable du Maire, la commission d'attribution des logements vient d'être attribuée le T2. La recherche de locataire pour le T4 est toujours en cours, mais des visites sont prévues prochainement.

Concernant le local communal :

- Le compteur électrique est raccordé au réseau ; ENEDIS est intervenu comme prévu le 06 janvier.
- Un projet d'annonce est présenté au Conseil ; quelques petites corrections sont à apporter avant de la faire paraître sur le site de la commune, Intramuros et la page facebook dans un premier temps.
Le visuel de cette annonce sera également affiché sur la porte de ce local et sur les panneaux d'affichage de la mairie.
- Le loyer affiché est de 300 € par mois. La question est posée de savoir si ce loyer doit être assujetti à TVA.

FIN DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ATELIER TECHNIQUE

Une visite des locaux a été proposée à l'ensemble du Conseil, juste avant la tenue de cette séance.

L'ECOLE

Deux demandes formulées par la Directrice de l'école, Mme MEUNIER sont soumises à l'avis du Conseil :

- une demande de subvention exceptionnelle de 416 € TTC pour l'achat auprès de l'éditeur JOCATOP, de jeux éducatifs et de fiches de travail autocorrectives adaptées selon les classes : 2 fiches pour la maternelle, 1 jeu pour les CP-CE1-CE2 et 1 jeu pour les CE2-CM1-CM2.

Le Conseil favorable à cette dépense, préconise de la prendre sur le compte des fournitures scolaires en fonctionnement sur le budget 2026. Cela permettra de faire passer cette commande tout de suite, sans attendre le vote des subventions du budget 2026.

- L'école a retenu une animation proposée par Vent des Cirques ; qui se produira du 29 juin au 3 juillet 2026. La caravane des artistes demande la participation de la commune pour la mise à disposition d'un emplacement pour la semaine, avec branchements électricité et eau et prise en charge de leur consommation ; ainsi que la fourniture des repas du midi, pris au restaurant scolaire.

Le Conseil émet un avis favorable : l'emplacement proposé est sur le terrain de l'Atelier technique où l'accès à l'électricité et l'eau potable est facile.

Pour information : Le 2^e Conseil d'école est programmé lundi 9 février 2026.

LE PERISCOLAIRE

M. Gilles EON revient sur le tableau des effectifs validé par délibération :

- Mme Valérie CHAUVET a pris ses fonctions depuis le 12 janvier 2026, en remplacement de Mme Béatrice COIRIER, dont le contrat s'est terminé le 31 décembre 2025. Après une journée de tuilage avec M. Victor ALEXANDRINO qui assurait l'intérim, elle prend ses marques.

Au vu de son CV, il s'agit d'une personne ayant à la fois les qualifications certifiées et l'expérience dans d'autres emplois similaires.

- Cette embauche a permis de mettre fin à l'intérim assuré par M. Victor ALEXANDRINO, qui peut pleinement reprendre ses fonctions au service technique, en binôme avec M. David BERTRAND. À la suite du départ en retraite de M. Christian GAUTRON, ils ne sont à nouveau que deux agents au service technique.
- Mme Sandrine RUCHO a été titularisée au grade d'Adjoint technique. Elle continue d'assurer les fonctions d'ATSEM à l'école. En cas de RPI, si ce poste est supprimé, il sera possible de proposer un reclassement au même grade au sein du service technique.

2^{EME} PLAN BIODIVERSITE ET CLIMAT ADOPTÉ PAR LE DÉPARTEMENT – LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Ce 2^{ème} Plan prévoit notamment la mise en place d'une aide pour la lutte contre le frelon à pattes jaunes / frelon asiatique. En effet, la régulation de ces frelons contribue à restaurer l'équilibre écologique local, protège les pollinisateurs essentiels et soutient la diversité des espèces, renforçant ainsi la santé globale de l'écosystème.

La Commission Permanente s'est prononcée lors de sa réunion du 5 décembre 2025 a décidé des modalités de l'aide financière du Département aux Intercommunalités, pour l'achat de pièges : 15 € par piège et limité à 5 pièges multipliés par le nombre de communes.

Le Département aide également à l'animation / formation des agents et/ou des élus, à hauteur de 50% du coût de l'accompagnement, plafonnée à 1 600 €.

La Communauté de communes Fontenay-Vendée participe activement à cette lutte, en particulier sur la destruction des nids. Une réunion de bilan annuel est organisée le mercredi 11 février 2026 à 10h, au cours de laquelle la nouvelle procédure de destruction des nids sera abordée.

M. David BERTRAND, agent communal, est désigné pour représenter la commune.

DEMANDE DE STATIONNEMENT D'UN BUS SUR UN TERRAIN DE LA COMMUNE

Le parking de Fourchaud peut être proposé mais uniquement pour la nuit. Attention, la commune ne sera en aucun cas responsable en cas de vol ou dégradation sur ce poids lourd. Des Conseillers se renseignent sur d'autres possibilités.

TRANSPORTS SCOLAIRES

La Région, en charge de ces transports et ALEOP envisagent de ne plus assurer de transports scolaires pour la Commune, à compter de la rentrée 2026, compte-tenu des très faibles effectifs. Les quelques familles concernées seront directement informées par ALEOP en juin prochain si cette décision se confirme.

TRANSPORTS SOLIDAIRES

Mme Mireille GUILMINEAU informe que ce service de l'ODDAS reste assuré pour 2026. La prise en charge par la Communauté de communes et les communes est maintenue.

Un moment convivial aura lieu le vendredi 6 février 2026 à la mairie, pour tous les bénéficiaires et les chauffeurs.

Prochaine réunion de conseil à 20h00 à la Mairie : Jeudi 05 mars 2026, avec en priorité à l'ordre du jour, l'approbation des résultats de 2025 et le vote du budget 2026.

A cet effet, la Commission des finances communales se réunira au préalable le lundi 16 février, à 18h00. Comme il s'agit du dernier budget avant les prochaines élections, cette réunion sera ouverte à l'ensemble des Conseillers en exercice.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 heures 55.

Fait à BOURNEAU, le 29 janvier 2026

Le Maire



Gérard GUIGNARD